

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Convocations adressées le : Vendredi 16 juin 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Lionel AUDIGER ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Filipe FERREIRA – POUSOS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Christian BONNARD ; Cédric DE OLIVEIRA ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ;
Brigitte PINEAU ; Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC ; Gérard SERER ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT – LAVALLEE

C 23/06/17 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE
LA RICHE

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Monsieur et Madame GANTEIL sont propriétaires d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754. Ces dernières sont impactées par le projet de deuxième ligne de tramway.

Cet appartement d'une surface de 58m² environ situé au 1^{er} étage, est constitutif du lot 17 de cette copropriété et comprend une entrée, un séjour avec cuisine équipée donnant sur une terrasse, deux chambres, une salle de bains aveugle, un WC, un dégagement représentant les 565/10 000èmes. Avec cet appartement est également vendu un parking extérieur constituant le lot 40 soit 21/10 000èmes.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 05 mai 2023, à 154 000 €.

Devant la difficulté pour les propriétaires de se reloger, ceux-ci ont fait part de leur dernière offre à hauteur de 164 000 € le 16 mai 2023.

Il vous est proposé d'accepter cette offre assortie de la possibilité de conserver la jouissance du bien au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024 et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de la Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 05 mai 2023,

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant les lots 17 et 40 de ladite copropriété, au prix net vendeur de 164 000 €,
- **ACCORDE** la faculté aux anciens propriétaires, Monsieur et Madame GANTEIL de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au démarrage des travaux,

- Le solde du prix de vente (109 333€) sera versé une fois les lieux libérés, à la date prévue dans l'acte de vente, qui en tout état de cause interviendra au plus tard avant le démarrage des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à la Riche,
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Amélie GALLOT - LAVALLEE</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Laurence MARIN</p>
---	--